

# GARANTIE DEUX (2) ANS



L'équipe Husky vous félicite pour votre achat et vous remercie de la confiance que vous portez envers ses produits qui sont de la plus haute qualité. Husky vous offre une garantie de deux (2) ans sur votre nouveau système central d'aspiration ainsi que sur les accessoires et prises d'aspiration. Les principes avantageux de cette garantie sont définis dans ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance des clauses ci-dessous afin de rendre l'utilisation de votre système central d'aspiration la plus agréable possible.

## **GARANTIE DE DEUX (2) ANS SUR L'UNITÉ MOTRICE (PIÈCE ET MAIN-D'ŒUVRE)**

Toutes les pièces de votre unité motrice Husky sont garanties deux (2) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle à compter de la date originale d'achat chez un distributeur autorisé Husky. La garantie est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de la garantie tout usage à caractère commercial, collectif ou industriel.

## **CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA GARANTIE DEUX (2) ANS**

Au titre de la garantie deux (2) ans, Husky s'engage à réparer les pièces d'une unité motrice, pendant toute la durée de la garantie. Dans l'éventualité où Husky estimerait que l'unité motrice ne peut-être réparée ou qu'une telle réparation se révélerait inopportune, une unité motrice équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter Husky au **1-800-361-3965** pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. Pour se prévaloir du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit apporter l'appareil chez son marchand BMR. Aucuns frais de déplacement ou administratifs ne seront remboursés au propriétaire du système par le manufacturier.

Une copie de la facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. À défaut, l'enregistrement en ligne du système, complété suite à l'achat, pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de réclamation. En tout état de cause, la garantie offerte par Husky sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants: utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil, défectuosité fonctionnelle résultant d'une réparation de l'appareil effectuée par des personnes non qualifiées ou non autorisées, utilisation de l'appareil pour aspirer des matières liquides, utilisation de l'appareil pour aspirer toutes matières prosrites par le manuel d'utilisateur, utilisation et entretien de l'appareil dans des conditions inhabituelles non conformes ou inadéquates aux instructions de Husky, au manuel d'utilisateur ou à toutes autres spécifications indiquées, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles du système Husky, la réparation de dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (accident, choc, etc.), l'utilisation de périphériques ou accessoires non adaptés en combinaison avec l'appareil.

Afin de bénéficier de votre système central d'aspiration et de la garantie, Husky vous recommande de remplacer régulièrement vos sacs de filtration, d'inspecter les filtres et de suivre les consignes d'entretien telles que mentionnées dans le manuel de l'utilisateur. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone, les filtres permanents, les sacs de filtration et les piles ne sont pas couverts

par cette garantie. Tous les réparations, entretiens et remplacements des brosses de carbone doivent être faits par un réparateur certifié Husky. Toutes les dépenses liées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

## **GARANTIE DE DEUX (2) ANS SUR LES ACCESSOIRES ET LES PRISES D'ASPIRATION (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE)**

Tous les accessoires, boyaux flexibles et prises d'aspiration sont garantis pour une période de deux (2) ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive ou toutes altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire, boyau flexible ou prise d'aspiration. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Pour bénéficier du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du produit doit immédiatement contacter Husky au **1-800-361-3965** pour signaler tout problème de fonctionnement couvert par cette garantie. Pour se prévaloir du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du produit doit apporter l'appareil chez son marchand BMR. Aucuns frais de déplacement ou administratifs ne seront remboursés au propriétaire du système par le manufacturier. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

## **CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES HUSKY, RELATIVES À L'INSTALLATION**

Le non-respect des instructions d'installations de Husky entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par Husky en application des présentes. L'installation de toute unité motrice Husky doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Husky ne peut être tenu pour responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation d'Husky pour assurer la validité de la garantie offerte par Husky sur l'appareil installé.

## **GARANTIE COMPLÉMENTAIRE**

Husky ne saurait être responsable au titre de toute autre garantie complémentaire accordée à l'acheteur par un distributeur autorisé des produits Husky ou par tout autre agent autorisé.



3695, desserte des Laurentides (A-15) E  
Laval (Québec) H7L 3H7 CANADA  
T : 450 622-9000, F : 450 622-7712  
[www.huskyvac.com](http://www.huskyvac.com)